

AG. Le syndicat des vins d'AOC Orléans et Orléans-Cléry a tenu son assemblée générale, lundi 22 janvier à Cléry-Saint-André.

Objectif : Préserver les exploitations et le patrimoine viticole

Objectif : Préserver les exploitations et le patrimoine viticole

Le syndicat des vins d'AOC Orléans et Orléans-Cléry, présidé par Valérie Deneufbourg, a tenu son assemblée générale, lundi 22 janvier à Cléry-Saint-André.

« L'année 2017 a été, dans le val de Loire et dans nos deux appellations AOC Orléans et Orléans-Cléry, assez compliquée » débute-t-elle. Depuis quelques années, la profession doit faire face à une météo capricieuse. « Cette gestion qui était atypique va finir par devenir typique » poursuit-elle. En 2017, les vignerons ont dû composer avec un hiver doux et un printemps humide et froid, des gelées de 10 jours à -6/-7, un été sec et une belle arrière saison qui a conduit à une vendange précoce. « Notre millésime est beau mais la quantité est réduite.

devient récurrent et qu'il faut trouver un moyen de lutte efficace. Cette année, en plus du gel, certains ont été attaqués par une invasion de drosophile, une petite mouche qui a fait de nombreux dégâts sur les récoltes. Aucun traitement n'est à ce jour efficace pour éradiquer le parasite.

« Pour un vigneron, c'est dur pour le moral. Le gel nous touche au début d'année, et toute l'année, on passe dans nos parcelles et on ne voit pas de fleurs, on ne voit pas de grappe. Quand on est gelé dès le départ, on sait que l'on aura pas de récolte » avoue-t-elle.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a publié un arrêté début janvier pour aider les vignerons. C'est un arrêté reconnaissant le caractère de calamité agricole aux dommages subis par les agriculteurs du Loiret. Sont



Valérie Deneufbourg (présidente du syndicat) Bénédicte Piel, Edouard Montigny, Hubert Piel, Pascal Javoy

gèlent à plusieurs reprises, ils finissent par mourir » admet la Présidente.

« Nous voudrions installer des jeunes mais pour cela nous devons faire perdurer nos exploitations. Nous avons chacun nos entreprises, nous pourrions nous agrandir mais il faut déjà que l'on sauvegarde nos exploitations telles qu'elles

Pour lutter contre le gel radiatif, il existe plusieurs solutions :

- **L'aspersion.** « En vigne, c'est compliqué car nous n'avons pas de forage, l'investissement serait trop onéreux » précise Bénédicte Piel. Le principe : arroser le végétal avant que les premières gelées. C'est l'eau sur la plante qui va geler

froid. C'est une tour de 7 m qui protège 3 hectares. C'est un investissement de 35 000 €.

- **Les bougies.** C'est coûteux, en main d'œuvre et c'est du consommable. Une bougie a une autonomie de 8 à 10 h.

- **Le convecteur d'air chaud** c'est un canon ventilant de l'air chaud et qui fonctionne au gaz. Cela fonctionne mieux sous un filet.

Après avoir minutieusement réfléchi et en s'appuyant sur une étude menée par la chambre régionale de l'agriculture sur la protection des vergers et vignobles, le syndicat AOC Orléans et Orléans-Cléry s'est décidé. Il faut investir dans des tours antigels mobiles.

Le projet d'achat des 4 tours a été porté par la CUMA viticole du Cas Rouge. 5 vignerons sont concernés. Cela concerne les investissements

Cette année, nous totalisons à peine 30 % de la récolte, l'an passé nous étions à 40 %. Nous avons un potentiel de récolte de 3 000 hectolitres sur l'appellation et nous avons une récolte 2017 qui est à peine de 870 hectolitres » précise-t-elle. Sur les deux appellations, ils sont 4 viticulteurs pour près de 60 hectares.

considérés comme présentant le caractère de calamité agricole au sens de l'article L361-5 du code rural et de la pêche maritime pour les biens et les zones ci-après définis les dommages dus au gel du 19 au 21 avril 2017.

- les pertes de récoltes en fruits (cerises, pêches, poires, pommes, prunes), petits fruits

sont. Nous devons les protéger contre le gel, c'est la priorité » assure Bénédicte Piel, trésorière du syndicat.

Achat de quatre tours antigel mobiles

Les viticulteurs ont choisi de s'équiper pour lutter contre le gel. Le gel au sol est classé en deux catégories :

- **le gel advectif** dit le froid noir. Ce gel est lié au passage d'un front froid avec un vent fort. Le gradient vertical de la température est très faible voire néant. L'aspersion est le seul moyen de lutte efficace contre ce type de gel.

- **le gel radiatif.** Durant la nuit, le sol perd de la chaleur. Lorsque le ciel est clair, l'air chaud monte dans le ciel et l'air froid plus dense et plus lourd s'accumule près du sol, on assiste à une inversion de la température au sol.

et ainsi protéger la végétation

- **L'hélicoptère** brasse l'air. Fonctionne surtout en lutte collective pour minimiser les coûts. Le problème c'est qu'il faut trouver des pilotes habilités à tourner la nuit et c'est difficile avec la base de Bricy pour obtenir les autorisations.

- **La tour antigel fixe.** Les températures de l'air sont uniformisées en mélangeant la couche d'air chaude en altitude et la couche d'air froide au sol. C'est une tour de 15 m qui protège 5 hectares. (Déjà deux sur l'appellation) C'est un investissement de 40 000 €

- **La tour antigel mobile.** Elle fonctionne comme un tourbillon. La tête de la tour peut tourner sur 180° et va chercher automatiquement, par le biais d'une sonde, les flux d'airs chauds. Elle aspire l'air chaud et le propulse sur les vignes pour chasser l'air

Cela représente un investissement de 139 000 €. Le conseil régional et le crédit agricole apporte son soutien financier au projet à près de 40 %. Un financement participatif va être lancé via Tudigo : Objectif 5 000 € en dons avec du vin en contre partie... « Nos quatre tours mobiles seront utilisées par 5 vigneronnes mais pas seulement. Nous savons que cela peut aider d'autres productions à d'autres moments de l'année. Par exemple en horticulture, un producteur de chrysanthèmes est déjà intéressé pour les placer en octobre » souligne Valérie Deneufbourg.

SABRINA BEAUDOIN



Le syndicat AOC Orléans et Orléans Cléry a tenu son assemblée générale le 22 janvier

Avec cette baisse de rendement, les stocks, qui se réduisent d'années en années, ne suffisent plus à assurer les ventes. « Nous devons préserver notre récolte pour avoir du vin à vendre. Nous voulons nous faire connaître mais nous n'avons pas assez de produits pour ravitailler tous nos marchés » indique Valérie Deneufbourg.

Les vigneronnes observent les cuves vides et comprennent que le gel de printemps

(amélanchier, sorbier, nèfle, sureau, caseille, cassis, groseille, fraise) et pépinières forestières (plants)

- les pertes de fonds en pépinières forestières (abies, chênes, épicéas) et ceps de vigne »

La lutte antigel devient évidente, elle doit être efficace ! « Cela doit être notre priorité pour sauvegarder les entreprises en place et le patrimoine viticole actuel. Quand des pieds de vignes

● Expérimentation du voile d'hivernage 2018/2020

Cette expérimentation va être portée par les 3 AOC Orléans-Orléans Cléry, Cheverny et Bourgueil et concernent 7 parcelles. Le principe, réaliser une couverture sur un rang ou sur deux rangs, ou sur 3 rangs. Le voile est mis en place et reste sur les vignes durant 3 semaines environ. « Sur des vignes isolées, cette possibilité peut être une pro-

tection intéressante. Le but de l'expérimentation est de voir si ça marche ou pas » précise la Présidente du syndicat. Cette expérimentation sera encadrée par les chambres d'agriculture du 37 et du 41.

En période de gel, un thermomètre prendra la température toutes les 30 minutes sous le voile d'hivernage. Il y

aura un comptage au niveau des bourgeons gelés ou non gelés, intérieurs et extérieurs, comptage au moment de la fleur, de la charge et de la vendange pour voir si le gel a eu une incidence.

C'est une étude complète qui sera réalisée pour se rendre compte de l'intérêt ou non du voile d'hivernage.